

- la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 mars 2019 suivie de sa mise en liquidation.

- a été nommée comme liquidatrice : Madame Dominique SPECK, demeurant à VESCEMONT 90200, 1 rue du Château, à qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- le siège de la liquidation est fixé au siège social à VESCEMONT 90200, 1 rue du Château.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BELFORT.

Pour avis, la liquidatrice.

Commune de Dannemarie-lès-Glay

ENQUÊTE PUBLIQUE : ÉLABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

En application des dispositions de l'arrêté de M. le Maire de Dannemarie-lès-Glay en date du 18 avril 2019, le projet d'élaboration de la carte communale sera soumis à l'enquête publique du mardi 14 mai au lundi 17 juin 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, soit les :

- Mardi : 18 h 30 à 20 h,
- Jeudi : 9 h à 12 h.

M. Jean-Pierre LEHEC, Directeur territorial retraité, a été désigné par le tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire-enquêteur.

M. le commissaire-enquêteur recevra en Mairie, les :

- Mardi 14 mai de 16 h 30 à 18 h 30,
- Samedi 8 juin de 10 h à 12 h,
- Lundi 17 juin de 16 h à 18 h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique un dossier sera déposé en mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible sur le site internet de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard : <http://www.adu-montbeliard.fr/dannemarie.html>

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être :

- formulées en mairie sur le registre d'enquête,
- adressées par courrier postal en mairie à l'attention du commissaire-enquêteur,
- adressées par courrier électronique : mairie.dannemarie@free.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en Mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Damien ROUSSEL, Notaire Associé à SAINT-VIT, 2, rue de Marnay, le 30 avril 2019, enregistré à BESANCON 1, le 7 mai 2019: 2019 N 511, a été cédé par :

La Société dénommée CHAILLET GILLES, SASU, au capital de 40.000 €, dont le siège est à SAINT-VIT (25410), 20, Rue Jean Moulin, identifiée au SIREN sous le numéro 502 761 158 et immatriculée au RCS de BESANCON.

Au profit de : La Société dénommée DF CREATION, SAS au capital de 10.000 €, dont le siège est à FRANCOIS (25770), 28 'B, Route de la Belle Etoile, identifiée au SIREN sous le numéro 819 497 579 et immatriculée au RCS de BESANCON.

Le fonds de commerce de Maçonnerie, travaux publics et tous travaux du bâtiment sis à SAINT-VIT (25410) 20 Rue Jean Moulin, lui appartenant, connu sous le nom commercial CHAILLET

SARL CARRE ENERGIES SARL en liquidation au capital de 2 000 € 2 BIS RUE DE BELFORT- 90800 BAVILLIERS RCS DE BELFORT 490 762 945

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision en date du 6 Mai 2019, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, a donné quitus, pour sa gestion et le décharge de son mandat. Il prononce la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Belfort.

Pour avis et mention.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 avril 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Patrimmo Pierre 2

Forme : Société Civile

Siège Social : 12 rue Paul Bouvier 90300 OFFEMONT

Objet : Acquisition, vente et administration, gestion par location ou autrement d'un actif ou d'un portefeuille immobilier ainsi que toutes opérations financières, mobilières ou immobilières.

Durée : 99 années.

Capital social : 1.000 €

Gérants : • EEPÉ, société civile au capital de 200.000 €, 12 rue du Lieutenant Paul Bouvier 90300 Offemont, 753 575 802 R.C.S. Belfort, représentée par M. HELLMANN Jean-Philippe 12 rue Paul Bouvier - 90300 Offemont.

• PATREM, société par actions simplifiée au capital de 80.000 €, 7 avenue de Neptune 94130 Nogent-sur-Marne, 798 053 773 R.C.S. Créteil, représentée par Mme DENHEZ Emeline 7 avenue de Neptune - 94130 Nogent sur Marne.

Transmission des parts : libre entre les associés.

La société sera immatriculée au RCS de Belfort.

La gérance.

SCAM

Société Civile au capital de 1 000.00 €
Siège social : 5 Rue de la Bourrière
25160 OYE ET PALLET
834 436 214 RCS BESANCON

AGE 29/03/2019 : Augmentation de capital d'un montant de 65 000 € par apport en nature.

Nouveau capital : 66 000 €.

Art 7 et 8 des statuts modifiés.

RCS BESANCON.

Pour avis, le représentant légal.

BIBIONE

Société Civile au capital de 1 000.00 €
Siège social : 5 Rue de la Baignade
25160 OYE ET PALLET
834 706 178 RCS BESANCON

AGE 29/03/2019 : Augmentation de capital d'un montant de 65 000 € par apport en nature.

Nouveau Capital : 66 000 €.

Art 7 et 8 des statuts modifiés.

RCS BESANCON.

Pour avis, le représentant légal.

SCI SOLEIL'LA

SCI AU CAPITAL DE 914,69 €
Siège social : 16 avenue Jean-Jaurès
90000 Belfort
423 757 004 RCS BELFORT

L'Assemblée générale du 14/05/2019 a décidé de transférer le siège social de la société au 6 impasse des glycines à Belfort 90000 à dater du 14/05/2019

Mention au RCS de Belfort.

GROUPE GUILIN

Société Anonyme Au capital de 11 487 825 €
Siège social : Zone Industrielle
Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2019,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-40-1 du Code de commerce,
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce pour une période de 18 mois, De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux,
- Pouvoirs pour formalités.

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale les actionnaires justifiant de leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 12 juin 2019 à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire;
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Pour pouvoir participer à l'Assemblée, cette attestation de participation doit être transmise au siège social de la Société GROUPE GUILIN, Zone Industrielle, Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny, 25290 Ornans, en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'Assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de commerce ; ou
- b) adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ; ou
- c) voter par correspondance.

Au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera mis en ligne sur le site de la Société, et sera disponible sur demande écrite adressée au siège social de la Société.

A compter de la convocation, les actionnaires pourront demander par écrit au siège social de la Société de leur adresser ledit formulaire. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée. Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation, de telle façon que la Société le reçoive au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée (article R.225-77 du Code de commerce) soit le 10 juin 2019 au plus tard. Les formulaires renvoyés par les actionnaires au porteur qui ne seraient pas accompagnés de cette attestation de participation ne pourront être pris en compte pour l'Assemblée conformément à l'article R.225-77 du Code de commerce. Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation au siège social de la Société par voie électronique à l'adresse suivante : srichard@groupeguillin.fr.

La procuration ainsi donnée est révoquée dans les mêmes formes.

soit le 7 juin 2019, tout actionnaire pourra adresser au Président du Conseil d'Administration de la Société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : srichard@groupeguillin.fr. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Nous vous rappelons qu'un Avis préalable à l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2019 a été publié au Balo le 26 avril 2019 et est disponible sur le site internet de la Société.

Le Conseil d'Administration.

SELARL D'AVOCATS BPS

Me Alexandre SUTTER
19 Chemin de la Combe aux Chiens
25000 BESANCON

Dénomination sociale : SURYA

Forme sociale : Société en nom collectif

Siège social : 27 rue Clément Marot - ZAC LAFAYETTE - 25000 BESANCON

Objet social : la prise à bail à construction d'un terrain à bâtir sis sur les communes de BESANCON (DOUBS), Route de Dole, Châteaufarine faisant partie des lots n°184 et 186 cadastré section LX et de FRANCOIS (DOUBS), Chemin de la Dinde, lots n°1 à 3 cadastrés section BH pour une surface d'environ 5 000 m², l'aménagement et la construction d'immeubles sur ces terrains en vue principalement de leur location à usage d'activités et de services, la gestion dudit bien immobilier et/ou la vente de tout ou partie des locaux, la production et la vente d'électricité.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : € 1 000

Gérante et associée : Société JPR INVEST, société par actions simplifiée au capital de 1 045 560 €, dont le siège social est à BESANCON (25000) - Zac Lafayette - 27 rue Clément Marot SIREN 377 895 669 RCS BESANCON

Associée : Société JPR RETAIL, société par actions simplifiée au capital de 237 000 €, dont le siège social est à BESANCON (25000) - Zac Lafayette - 27 rue Clément Marot, SIREN 479 905 762 RCS BESANCON

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés du Tribunal de Commerce de BESANCON.

Pour avis.

SELARL D'AVOCATS BPS

Me Alexandre SUTTER
19 Chemin de la Combe aux Chiens
25000 BESANCON

Dénomination sociale : MITRA

Forme sociale : Société en nom collectif

Siège social : 27 rue Clément Marot - ZAC LAFAYETTE - 25000 BESANCON

Objet social : la prise à bail à construction d'une parcelle de 40a environ d'un terrain sis à CHEVIGNY SAINT-SAUVEUR (Côte-d'Or), Rue Jean-Baptiste Say d'une surface de 1ha 05a 54ca lots n°0588, 0590, 0592, 0594, 0596, 0598, 0600, 0601 cadastrés section ZC, ainsi que tous immeubles ou droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes desdits terrains, l'aménagement et la construction d'immeubles sur ce terrain en vue principalement de leur location à usage d'activités et de services, la gestion dudit bien immobilier et/ou la vente de tout ou partie des locaux, la production et la vente d'électricité.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : € 1 000

Gérante et associée : Société JPR IN-